



## Fiche d'information

# Incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Ce document décrit la politique de BNP Paribas Fortis SA en matière d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité, dans le cadre de la gestion de patrimoine et de conseils portant sur les investissements et les assurances financières.

## Incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Lors de la sélection et de la recommandation d'instruments financiers, BNP Paribas Fortis SA prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (environnement, société, questions liées aux travailleurs, respect des Droits de l'homme, lutte contre la corruption). BNP Paribas Fortis SA intègre les principales incidences négatives dans ses conseils et ses décisions d'investissement, au moyen de l'approche décrite ci-dessous.

Au fur et à mesure de leur mise à disposition, BNP Paribas Fortis SA complètera ses sources de données avec les indicateurs conformément aux actualisations des règlements européens et les intégrera dans sa politique concernant les principales incidences négatives.

### Sources de données extra-financières

L'approche de BNP Paribas Fortis SA concernant les principales incidences négatives s'appuie sur un large éventail de sources de données extra-financières.

### Politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas

Le Groupe BNP Paribas contrôle ses opérations d'investissement dans des secteurs sensibles et exclut un certain nombre de secteurs ou d'entreprises. Vous trouverez plus d'informations à ce propos dans les [politiques sectorielles](#) élaborées par BNP Paribas en concertation avec des experts indépendants. Dans chaque secteur, le Groupe prend en considération un ensemble d'exigences impératives, de critères d'évaluation et de bonnes pratiques industrielles recommandées (s'il en existe).

### Analyse par BNP Paribas Asset Management des caractéristiques ESG\* des émetteurs pour les investissements directs en actions et obligations (lignes individuelles)

BNP Paribas Fortis SA bénéficie des sources d'informations et des politiques spécifiquement axées sur la durabilité de BNP Paribas Asset Management. Concernant le processus de sélection des émetteurs, la Stratégie globale "Sustainability", développée par BNP Paribas Asset Management, permet de déployer une classification des émetteurs reposant sur divers facteurs de durabilité.

- Une **évaluation ESG** des émetteurs est axée sur un nombre limité de critères ESG vigoureux, sur base de la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données. Pour réaliser cette analyse, les sources suivantes sont utilisées:
  - **fournisseurs externes** : organisations spécialisées dans la recherche ESG, ainsi que courtiers traditionnels et ESG ;
  - **étude qualitative interne** des analystes ESG de BNP Paribas Asset Management, qui évaluent les performances ESG des émetteurs et étudient les données des fournisseurs sur base de contacts directs avec des émetteurs, des universités, des institutions, des chercheurs de la société civile, et des publications officielles des émetteurs ;
  - **organisations internationales** comme Eurostat, Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), Nations Unies, Banque mondiale, Agence internationale de l'Énergie, Organisation mondiale de la Santé.
- **La Stratégie d'engagement en matière de politiques publiques** (Public Policy Stewardship Strategy) organise entre autres la mise en œuvre des droits de vote, du dialogue et des contacts collaboratifs

\* ESG pour Environmental, Social et Governance (environnement, société et bonne gouvernance d'entreprise).



individuels et proactifs auprès des entreprises et autres émetteurs, ainsi que les relations avec les pouvoirs publics en ce qui concerne les questions de durabilité.

- **Un Code de conduite responsable** a pour objectif d'éviter les risques réglementaires et les risques de réputation ; il encourage les entreprises à respecter les principes fondamentaux dans les domaines des Droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, en se basant sur les 10 principes du [Pacte mondial des Nations Unies](#).
- Une **"Forward-looking perspective"** : BNP Paribas Asset Management a identifié 3 conditions essentielles pour un système économique durable et équitable : la transition énergétique vers une économie à faible émission carbone, la durabilité environnementale et la croissance équitable. Ces "3E" (énergie, environnement et équité) pavent ensemble la voie vers une économie durable permettant aux investisseurs d'assurer leur rendement à long terme.

### Analyse des sociétés actives dans la gestion d'actifs et des fonds, produits d'investissement fondés sur l'assurance et ETF recommandés

BNP Paribas Fortis SA bénéficie des informations relatives à la durabilité collectées par le Groupe BNP Paribas auprès de sociétés de gestion et de compagnies d'assurance. Ces informations sont basées sur un questionnaire exclusif de "due diligence" :

- **Fonds** : liste de questions couvrant 6 domaines : le positionnement de la société de gestion/compagnie d'assurance et/ou du fonds/produit d'assurance en matière de pratiques ESG et d'exclusions, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion d'actifs, les thématiques durables et l'impact.
- **ETF** : liste de questions couvrant les 6 domaines susmentionnés.
- **Produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIP)** : informations sur les pratiques ESG de la compagnie d'assurance et informations spécifiques au produit.
- **Fonds d'investissement alternatifs** de type ouvert : liste de questions couvrant 7 domaines.

Sur base de ces informations, le Groupe BNP Paribas exclut des instruments financiers de son univers d'investissement fondé sur les critères ESG, c'est-à-dire les exclusions basées sur les secteurs et sur les normes ainsi que les exclusions des émetteurs présentant les ratings ESG les plus faibles parmi leurs pairs. De plus, la "due diligence" identifie comment les controverses doivent être prises en compte dans le processus d'investissement du fonds.

Au fur et à mesure de leur mise à disposition par les sociétés de gestion et les compagnies d'assurance, le Groupe BNP Paribas complétera ses sources avec les indicateurs conformément aux actualisations des règlements européens et les intégrera dans sa politique concernant les principales incidences négatives.

### Classification des principales incidences négatives et information afférente

Le rating de durabilité du Groupe BNP Paribas permet une classification de tous les instruments financiers qui composent l'univers d'investissement recommandé selon leur niveau de durabilité, et offre ainsi des informations concernant leurs principales incidences négatives.

Sur base des différentes sources évoquées précédemment, le Groupe BNP Paribas établit, au moyen de sa méthodologie exclusive, un rating de durabilité pour chacun des instruments financiers suivis, que l'instrument soit durable ou pas, ou qu'il accorde ou pas une attention particulière aux caractéristiques environnementales, sociales et/ou de bonne gouvernance. Les ratings sont concrétisés par des trèfles dont le nombre varie de 0 à 10 et qui reflète le niveau d'intégration de la durabilité.

BNP Paribas Fortis SA peut fonder ses décisions et ses conseils d'investissement sur les ratings de durabilité, établis selon la méthodologie du Groupe BNP Paribas. Les ratings de durabilité permettent une comparaison objective de la manière dont les instruments financiers intègrent la durabilité, au sein d'une même classe d'actifs et entre différentes classes d'actifs.



## Directives ESG dans la gestion de portefeuille discrétionnaire de BNP Paribas Fortis SA

Au nom de ses clients, la gestion de portefeuille discrétionnaire (Discretionary Portfolio Management, DPM) cherche à promouvoir les possibilités d'investissement socialement responsable. En s'appuyant sur son expertise dans l'analyse des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), le service de gestion discrétionnaire s'efforce d'appliquer une approche durable dans les différentes classes d'actifs et les véhicules d'investissement gérés dans les différents mandats.

En vue de réduire les principales incidences négatives résultant de ses décisions d'investissement, DPM s'appuie, dans son processus de "due diligence", sur la méthodologie d'évaluation extra-financière (de 0 à 10 trèfles), développée par le Groupe BNP Paribas pour chaque classe d'actifs, en fonction des caractéristiques propres aux instruments financiers et aux émetteurs.

- L'intégration ESG est le premier niveau d'analyse en matière de développement durable dans la gestion de portefeuille. Outre l'analyse financière classique, les pratiques environnementales (E), sociales (S) et de gouvernance (G) deviennent autant de critères de sélection. Sur base de la méthodologie (ratings) du Groupe BNP Paribas, priorité est donnée, lors de la sélection, aux instruments financiers dotés d'au moins 1 trèfle.
- Les contrats de gestion de patrimoine affichant un caractère durable considèrent l'évaluation extra-financière d'un instrument financier comme un prérequis essentiel. La sélection s'effectue principalement parmi des instruments financiers dotés d'au moins 5 trèfles.

### Disclaimer

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

Le rating de durabilité constitue une bonne base pour identifier les principales incidences négatives de chaque instrument financier. Celles-ci sont prises en compte dans le classement de l'instrument voire même, le cas échéant, dans son exclusion dont le client est ensuite informé.